



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E16022

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2025

ÉDITÉ LE

24/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/07/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/07/2018
15 244

Raison sociale : LES COUVREURS D'ILE-DE-FRANCE

1 RUE LAMARTINE
78000 VERSAILLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES

Siret : 412 896 367 00023

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 020741510

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021911294604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021911294604

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/10/2024

Téléphone : 01 30 21 89 59

Fax :

Portable : 06 16 70 30 72

Site Internet : www.couvreurs-ile-de-france.fr

E-mail : contact@couvreursidf.com

Responsabilité légale :
HAMELIN VINCENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / SOUDET FABRICE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	09/11/2021
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	09/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	23/03/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/03/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	23/03/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	23/03/2021
o Isolation des combles perdus	23/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.